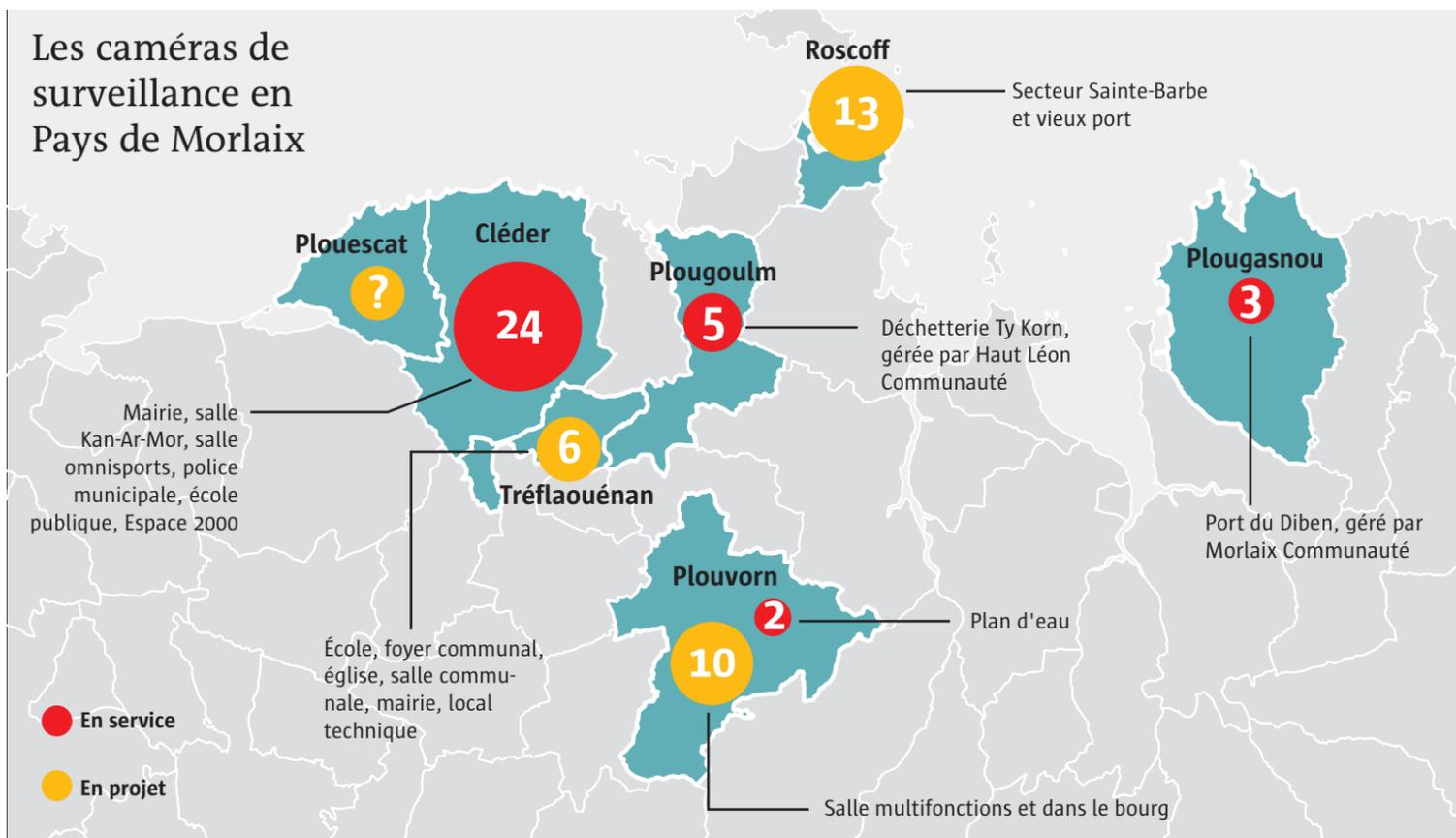


Caméras. Un œil dans les communes

Elvire Simon

Petit à petit, le dispositif séduit. De plus en plus de communes et collectivités du pays de Morlaix se sont lancées dans l'installation de caméras de surveillance dans les lieux publics. Objectifs visés par les maires, rassurer les habitants et faire baisser les incivilités.

Les caméras de surveillance en Pays de Morlaix



29

C'est le nombre minimum de nouvelles caméras de surveillance qui seront installées d'ici la fin de l'année dans plusieurs communes du pays de Morlaix.

La phrase

« Il faut quand même prévenir que les gens sont filmés. Mais ça ne dérange pas ceux qui n'ont rien à se reprocher »

Gérard Daniélou, maire de Cléder.

> La commune... tout récemment équipée

Cléder. Le système de vidéosurveillance est opérationnel depuis début avril. « Avec les nombreux événements à venir cet été, ça devenait indispensable. À titre préventif », explique le maire, Gérard Daniélou. Au total, 24 caméras ont été installées. À chaque fois, un panneau indique que les abords du site sont placés sous surveillance. « Il faut quand même prévenir que les gens sont filmés. Mais ça ne dérange pas ceux qui n'ont rien à se reprocher. Je n'ai reçu aucune plainte des habitants, plutôt des encouragements ! », affirme le maire, qui a fait approuver en conseil municipal la dépense de 28.000 € pour l'équipement et sa maintenance. « C'est le prix de la tranquillité ! Cela aura aussi un impact sur l'assurance de la commune, qui va baisser », glisse le maire, qui prévoit un amortissement d'ici « sept à huit ans ». Un système tout récent à Cléder, mais qui fait déjà ses preuves, selon l'élu. « Un exemple : aucune des affiches de can-

didats pour la présidentielle n'a été arrachée », constate avec satisfaction Gérard Daniélou, qui prédit que « toutes les communes du secteur vont y passer dans les dix ans à venir ».

> Les communes... en projet

Roscoff. 13 caméras devraient être installées au mois de juin. « Les habitants ont droit au calme. Il y a de plus en plus d'incivilités, notamment la nuit, le week-end », lâche le maire, Joseph Séité. Dans son viseur, les secteurs du vieux port et de Sainte-Barbe. « Nous avons épuisé les autres mesures. Il n'y a pas de volonté de surveiller ou fliquer, mais de faire réfléchir ». Coût total, 50.000 €, avec une subvention possible de l'État de 60 %, à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Plouescat. Après avoir fait le diagnostic des zones sensibles, le maire attend les résultats de l'étude pour le mois de juin. « On a subi pas mal de vandalisme et des vols », explique Daniel Jacq. En tout cas, fin

mars, le conseil municipal a prévu une dépense très salée de 80.000 € pour l'installation de caméras, avant la fin de l'année. « C'est une estimation ! Nous n'avons pas les moyens pour un tel budget. Cela sera probablement 30.000 € », tempère le maire.

Morlaix. « On y réfléchit ! Mais ce n'est pas simple, il y a une enquête à effectuer, un coût financier, c'est une procédure complexe », note Bernard Guilcher, premier adjoint au maire, qui affirme tout de même qu'une installation pourrait être effective dans le centre-ville « avant quelques années ». En attendant, une procédure intermédiaire a été mise en place depuis quelques mois, sur plusieurs points de la ville, jugés sensibles.

Tréflaouéan. Lire ci-dessous.

> Les communes... déjà équipées
Plougoulm. La déchetterie Ty Korn, gérée par Haut-Léon Communauté, est sous l'œil de cinq caméras depuis avril 2016, pour 4.687 €. Pour le moment, elles n'ont servi qu'à une

seule occasion, résoudre « une altercation sur la déchetterie, qui a mené au dépôt d'une main courante en gendarmerie ».

Plougasnou. Depuis décembre 2016, trois caméras ont été installées au port du Diben, géré par Morlaix Communauté, qui a déboursé 6.500 €. Cet équipement fait suite à des plaintes de pêcheurs, victimes de vols récurrents sur leurs bateaux. « En 2016, il y a eu trois cambriolages », rappelle Henri Costiou, pêcheur de coquilles Saint-Jacques, qui n'a pas constaté de nouveaux vols depuis.

Plouvorn. Depuis juin 2016, la municipalité a installé deux caméras au plan d'eau, qui surveillent les abords de l'aire de camping-cars. « Cela a permis d'éclairer sur la dégradation d'une borne par un véhicule, évaluée à 2.000 € », résume Stéphanie Roland, directrice générale des services. Le maire, François Palut, a pour projet d'installer dix nouvelles caméras dans le bourg, pour un budget minimum de 30.000 €, « suivant l'évolution de la délinquance ».

Tréflaouéan : six caméras pour 513 habitants

« On est un petit bourg tranquille... Mais le week-end, il se passe des choses bizarres ! ». Rien de paranormal. Mais quelques faits délictueux qui ont poussé le maire de Tréflaouéan, Jean-François Calarnou, à lancer, d'ici la fin de l'année, l'installation de « cinq à six caméras » dans ce petit bourg de 513 habitants. Depuis quelques mois, la commune a été le théâtre de plusieurs « actes ». « Des intrusions dans les bâtiments communaux, des vols de boîtes aux lettres et même du drapeau tricolore de la mairie. Également, il y a eu, un départ de feu dans la salle polyvalente, dont les réparations ont coûté 3.000 € », indique Jean-François Calarnou, en poste depuis 2014.

« Je fais des rondes la nuit »

« Je donne moi-même beaucoup, en faisant chaque nuit des rondes dans le bourg ». Un des derniers faits en date l'a conforté dans sa décision. « Il y a un mois, à l'entrée et à la sortie du village, un filet à hauteur de tête avait été tendu dans la nuit entre deux panneaux indicateurs, barrant



Jean-François Calarnou préfère prévenir que guérir.

la route qui traverse le bourg, causant un accident de voiture. On ne sait pas qui a fait ça », déplore l'édile. « Le but est de retrouver la sérénité et de sécuriser tout le monde », tranche le maire sans étiquette politique, qui dit n'avoir rencontré

« aucune opposition » lorsque le budget caméras de 10.000 €, à la charge de la commune, a été voté au dernier conseil municipal.

« Faire de la dissuasion »

« Nous ne pouvons probablement pas

avoir droit aux subventions de l'État, car nous n'avons pas de gros actes de délinquance. Mais tant pis, je ne vais pas attendre que ça arrive », explique Jean-François Calarnou.

Les futures installations seront placées sur le cheminement entre l'école et la cantine, à l'église, à la salle communale, à la mairie et au local technique.

« Je ne suis pas là pour tout surveiller, plutôt pour faire de la dissuasion. On ne vit pas dans la crainte. Mais je pense qu'on trouvera le ou les coupables », conclut le maire.

▼ Comment ça marche ?

Pour avoir le droit d'installer des caméras, les communes doivent faire un état des lieux avec le major Roudaut, référent sûreté de la gendarmerie du Finistère dans le domaine des caméras de surveillance. Il faut ensuite une autorisation préfectorale pour chaque site concerné.

La gendarmerie est la seule habilitée à visionner les images, dans le cadre d'une enquête. Au bout d'un mois, les bandes sont automatiquement effacées.